



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

L' Enemy De Dieu Et De L'Homme Le Peché

Mouton, Nicolas

Liege, 1671

IV. De l'obeyssance aux preceptes, & que par icelle seule paroist en nous la charité.

urn:nbn:de:hbz:466:1-39622

Dieu, lequel comme infiniment Bon, ne peut estre qu'infiniment incliné à nous l'octroyer, & pareillement charitable, infiniment prest à nous aymer.

PROPOSITION IV.

De l'obeyssance aux preceptes, & que par icelle seule paroist en nous la charité.

C'Est une chose assuree que Dieu veut que tout l'esprit de l'homme soit employé à obeyr à ses preceptes, afin que toutes ses affections luy soient sujettes, or est-il qu'obeyr à Dieu, c'est consentir en tout à sa volonté, & tellement vivre en luy obeyssant, que nous reconnoissons que nostre vie dépend de sa volonté. Et puis que la volonté de Dieu est exprimée dans ses preceptes, personne ne peut aymer Dieu ne soit qu'il ayme sa volonté, c'est donc une belle preuve de nostre dilection, si dans ses divins preceptes nous nous arrestons par pieuses meditations & operations des devoirs exprimez, & par une sainte execution d'iceux, comme nous l'écrit le Prophete: *Je mediteray dit-il dans vos preceptes que j'ay aimez: voila la meditation requise, & plus j'ay levé mes mains vers vos preceptes que j'ay*

*J'ay aymé. Voila la solliciteuse operation.
Et je seray exercé dans vos justifications.*

Voila l'exercice qui nous doit justifier.

Partant d'icy voyez que ce que Dieu a commandé, il y faut toujours penser, crainte que l'oubliance ne nous cause une cheute funeste, & parce que l'exhortation continuelle n'est pas sans combat ou difficulté, aussi le juste doit combattre pour enfin arriver à la couronne. Je

dis de plus, que si l'obeissance est annexée à la charité celuy là ayme qui obeyt, &

que celuy là obeyt qui ayme. Et tout au contraire celuy là n'ayme pas qui

n'observe les preceptes. Ecoutez ce que dit la Verité : *Si quelqu'un m'ayme il obser-*

^{1o. 15.} *vera ma parole, & il ajoute. Qui ne m'aime il n'observe pas mes paroles.* D'où se

void ouvertement que l'obeissance est inseparable de la charité, & que l'observance des ordres Divins dépend de l'un

& de l'autre, pourtant est il escrit aussi

^{2. 1ac. 15.} *que qui manquera dans un, est fait criminel de tous, dit S. Jacques, car la charité soutient le tout, obeyssant à tout par humilité, comme dit l'Apostre : La charité est*

^{1. Cor. 13.} *patiente, & benigne, en ce que l'obeissance est recommandable, elle n'agit perfonctoirement. Parce qu'elle fait selon la conscience*

d'un

d'un

d'un chacun & rien contre icelle, Elle ne s'enfle p. 15, des benefices de Dieu, Elle n'est pas ambitieuse. Parce qu'elle refuse les dignitez & surintendances. Elle ne recherche ce qui est sien. Mais ce qui concerne l'honneur de JESUS-CHRIST & l'utilité de son prochain, même Elle ne repete ce qu'il luy est osté, elle n'est irritée, sçavoir par la colere injuste. Elle ne pense mal, sçavoir rendât mal pour mal. Elle ne s'éjouit pas de l'iniquité, du prochain, au contraire elle l'empêche autant qu'elle peut par la correction salutaire, sans le laisser dans l'erreur ou l'objet de mépris auprès des autres. Elle se conjoit dans le bien, sans envie. Elle souffre le tout, avec patience. Elle croit tout. Elle espere tout, ce qui a esté dit, aussi bien que ce qui a esté promis. Enfin elle soubstient tout, obeyssant à tout par humilité. Qui donc obeit par charité accomplit la loy, & non celuy qui n'a la charité. Car sans icelle, il n'y a pas d'accomplissement, selon l'Ecriture qui dit :
Que la fin de la loy est la charité.

17.
ca. 1.